



HAL
open science

Des espaces publics aux espaces paysagers de la ville durable

Emeline Bailly

► **To cite this version:**

Emeline Bailly. Des espaces publics aux espaces paysagers de la ville durable. *Articulo - Journal of Urban Research*, 2013, Special issue 4, <https://journals.openedition.org/articulo/2233>. 10.4000/articulo.2233 . hal-03985298

HAL Id: hal-03985298

<https://hal.science/hal-03985298>

Submitted on 25 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des espaces publics aux espaces paysagers de la ville durable

From public spaces to sustainable city's landscaped areas

Emeline Bailly



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/articulo/2233>

DOI : [10.4000/articulo.2233](https://doi.org/10.4000/articulo.2233)

ISSN : 1661-4941

Éditeur

Articulo - Revue de sciences humaines asbl

Référence électronique

Emeline Bailly, "**DES ESPACES PUBLICS AUX ESPACES PAYSAGERS DE LA VILLE DURABLE**", *Articulo - Journal of Urban Research* [Online], Special issue 4 | 2013, Online since 25 November 2013, connection on 25 May 2023. URL: <http://journals.openedition.org/articulo/2233> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/articulo.2233>

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Creative Commons - Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Des espaces publics aux espaces paysagers de la ville durable

From public spaces to sustainable city's landscaped areas

Emeline Bailly

PAYSAGE AMÉNAGÉ, PAYSAGES HABITÉS

- 1 La notion de paysage est de plus en plus mise en avant dans les projets urbains, tant en Europe qu'aux États-Unis, au point que des paysagistes de renom deviennent les maîtres d'œuvre de récentes grandes opérations d'urbanisme (notamment en France). Cet attrait massif pour le paysage est loin d'être neutre. Entre préoccupations esthétiques ou écologiques, cette mise en paysage semble traduire une nouvelle marque de fabrique urbaine plus durable, un idéal de « ville nature ».
- 2 Cette promotion du paysage affiche trois ambitions: un enjeu d'embellissement, d'image, d'attractivité des territoires d'une part, un enjeu de naturalisation des espaces urbains en lien avec une volonté de renouer avec l'environnement d'autre part et enfin un objectif de développement d'espaces de nature censés « faire espace public ». Ces ambitions d'« artialiser » (appréhension esthétique), de naturaliser (vision écologique), ou création de nouveaux lieux paysagers censés faire espace public, participeraient de l'urbanité de ces villes de nature dites durables.
- 3 Cette vision du paysage des politiques publiques pose question. Est-elle en adéquation avec ce que représentent le paysage, les espaces paysagers ou les espaces publics pour les habitants d'un territoire ? Est-elle en mesure de transformer la relation des hommes à leur environnement urbain, de susciter l'urbanité que les villes actuelles auraient perdue ? Permet-elle de véritablement repenser la citoyenneté (vie politique), la citadinité (vie urbaine), la civilité (vie sociale) ?
- 4 Pour répondre à ces questions, nous proposons de présenter les premiers résultats d'une recherche-action menée par le CSTB, Lugoyb'urba de l'Université Paris Est, le département d'études urbaines de Fordham University pour le compte du Ministère de

l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Celle-ci met en regard la conception du paysage dans des projets urbains menés dans des quartiers périphériques de New York (Melrose dans le South Bronx) et Paris (l'Île-Saint-Denis/Saint-Denis) avec les perceptions des paysages par ses habitants ou usagers. Elle vise à évaluer en quoi les espaces paysagers créés par les professionnels sont vécus, interprétés et réinventés par leurs riverains. En bref, le rapport entre le paysage aménagé et les paysages perçus, vécus, habités.

- 5 Dans cette recherche, à l'inverse de l'appréhension esthétisante du « beau paysage » ou naturaliste des environnementaux, nous avons considéré, en référence à Lucien Kroll (2001), que « tout est paysage », ou du moins potentiellement, dans la mesure où il exprime la relation distanciée des hommes à leur milieu, leur environnement, leur projection du futur. En effet, s'il est étymologiquement lié au pays, à la représentation picturale/littéraire/poétique du monde, le paysage est plus encore relié à l'expérience humaine in situ et à celle de projet (aménagement, gestion, protection paysagère) comme le rappelle la convention européenne du paysage. Ainsi, le paysage est autant réel que représenté, créé que vécu. Il exprime à la fois le milieu composé par les hommes, une matérialisation d'un projet sociétal, le lieu de projection de notre être dans le monde. Il exprime non seulement l'écoumène, la relation des hommes à l'étendue terrestre (Berque 1994), mais il est aussi traduction du monde humain, de l'effort des hommes pour habiter le monde (Besse 2000). Il peut dès lors fabriquer du « commun » au sens d'Hannah Arendt (1956), c'est-à-dire cette possibilité de tous les humains de percevoir le monde à un moment donné, et ce, au delà des différences de regard de chacun, au delà de la condition mortelle des hommes.
- 6 Il implique de considérer autant les politiques urbaines que les interprétations culturelles ou subjectives des usagers, qu'elles soient individuelles ou collectives, leurs significations variant selon les individus, groupes humains ou sociétés. Autrement dit, les paysages se déclinent en dimensions politiques, habitées et vernaculaires (Jackson 2003), mais aussi sensorielles, affectives, symboliques, imaginaires.
- 7 Notre hypothèse était que le paysage résulte de l'interface de la relation des hommes à leur environnement et des lieux aux sociétés humaines. Il apparaît dès lors autant façonné par des interventions politiques ou esthétiques que par des interprétations subjectives ou imaginaires. Ces visions sont en effet traduites en mots, en images, en expériences spatiales et sensorielles, en autant de significations déposées dans l'espace urbain et susceptibles d'être appréhendées à leur tour par tout un chacun. Un espace urbain sans potentialité de paysage réduirait les possibilités de se sentir appartenir à un lieu, une communauté, une société.
- 8 Nous avons donc mis en perspective à l'Île-Saint-Denis et à Melrose, trois investigations: une analyse territoriale selon les différents corpus disciplinaires du paysage (géographie, architecture, urbanisme, histoire, etc.); les résultats d'entretiens sur les conceptions du paysage dans les discours des politiques publiques et des professionnels, et d'analyses documentaires des projets urbains à l'œuvre; les conclusions d'enquête auprès d'habitants de ces deux territoires sur ce qui constitue le paysage pour eux.
- 9 Dans cet article, après avoir mis en perspective les deux contextes étudiés, nous proposons d'interroger dans une première partie de l'appréhension actuelle du paysage par les politiques publiques dans ces deux quartiers périphériques de Paris et New York. Puis, nous questionnerons l'intérêt pour le développement d'espaces publics de

nature dans les projets actuels. Nous nous attacherons à mettre en regard ces visions du paysage et des espaces paysagers avec la réception qu'en ont les habitants pour voir si la recherche de paysage urbain peut être, ou en mesure d'être, considérée comme une composante de la ville durable à même de renouveler la relation de chacun à un environnement urbain.

DES VISIONS CONTRASTÉES DU PAYSAGE ET DE LA TRANSFORMATION DES PAYSAGES URBAINS SELON LES CONTEXTES

- 10 La notion de paysage n'a pas les mêmes fondements aux États-Unis et en France. Fondée sur la conquête des espaces, le défrichage d'une terre inhospitalière, la ville américaine veut inventer un Nouveau Monde, ouvert sur la campagne, sur l'immensité du territoire (Maumi 2009). En référence au mythe de la Pastorale du jardin du monde, la volonté est de transformer le land en landscape, l'œuvre de Dieu en paysage humain. Le common, cet espace partagé par la communauté, devient le morceau de nature lié à la ville, où chacun peut vivre avec lui-même, autrui et Dieu. Cet idéal de fusion de la ville et de la campagne a fondé la pensée urbaine américaine. Les premières villes sont pensées sans limites, pouvant s'étendre dans la nature. New York a été conçu avec un plan en damier pouvant se développer à l'infini. Plus tard, le plan de développement de la ville First Park Act de 1876 ambitionne de transformer New York en grand parc urbain autour d'un grand espace vert, Central Park. Le paysage est lié à un idéal de ville dans la nature, avec son idéal des suburbs et de la maison dans un jardin, qui se consolidera plus encore au XIXe siècle en opposition à la ville industrielle et tentaculaire européenne. En France, le paysage est issu de plusieurs visions qui tendent à se superposer. À côté des représentations artistiques de la nature, les découvertes scientifiques favorisent l'essor de l'agronomie et de l'art des jardins à l'interface de l'art et de la science. Peintures, littératures et jardins à la française conduisent à l'édification de codes esthétiques du paysage, comme représentation du monde habité. Le paysage devient même projet politique selon des idéaux sociaux, spatiaux et culturels. Palais et monuments s'ornent de parcs, jardins, allées plantées. Ces derniers sont autant d'inventions humaines du paysage. Ces représentations des desseins artistiques, scientifiques et/ou politiques trouveront leurs traductions dans les propositions d'embellissement du paysage urbain et d'aménagement des espaces publics parisiens tel, le plan de rénovation de Paris, dit « plan des Artistes » de 1794, avec des grands axes mettant en décor la ville du pouvoir ou plus tard le plan Haussmannien (1864) avec son ambition de traduire l'unité et la grandeur de Paris par des perspectives et percées urbaines reliant monuments et grands espaces publics.
- 11 Si la conception du paysage diffère selon les pays, les contextes politiques, géographiques et sociaux des deux territoires étudiés sont également distincts. À New York, le quartier de Melrose (South Bronx) a la particularité d'être situé sur une colline tandis que l'insularité, la confluence Seine/Canal caractérise l'Île-Saint-Denis et ses rives. Melrose est le paysage de la dépression alors que L'île et ses rives symbolisent à la fois des paysages de bords de Seine, de quartiers populaires de la banlieue ouvrière passée malgré la présence de grands ensembles de logements sociaux stigmatisés, de zones d'entrepôts en friches. Pour autant, leurs positionnements périphériques, la juxtaposition de séquences urbaines contrastées (grands ensembles, centres

historiques, univers pavillonnaires), la présence de coupures liées aux infrastructures (voies ferrées, axes de transit, canaux) et de vastes parcelles délaissées (entrepôts en friches, sites vacants ou à l'abandon) ainsi que les mutations urbaines liées à des projets résidentiels, nous a amené à mettre en regard ces deux situations urbaines. Les deux quartiers connaissent actuellement des projets de développements résidentiels portés par la ville de New York, notamment dans le secteur de renouvellement urbain Melrose Commons (URA) et des projets d'écoquartiers (Fluvial et Confluence), de transports en commun (gare de RER, tramway), de zones commerciales, etc. à l'Île-Saint-Denis/Saint-Denis. Ces quartiers sont par ailleurs stigmatisés socialement, et considérés sans qualité urbaine, n'ayant pas de paysages ou d'espaces publics identifiables selon les modèles urbains de la ville compacte new yorkaise ou parisienne. Nous avons donc mis en perspective ces deux territoires en mutation à partir de questionnements communs tout en considérant les différences de contextes et de conception du paysage.

VILLE NATURE ATTRACTIVE OU PAYSAGES URBAINS ?

- 12 Si la profession de paysagiste ou de landscape designer s'envisage comme une pratique d'aménagement susceptible d'artialiser le monde, elle est souvent limitée aux référents culturels ou esthétiques du « beau paysage », de la « belle ville » hérités. Elle tend même dans certain projet à mobiliser la notion de paysage pour évoquer la mise en scène de l'image de la ville ou d'un territoire, souvent en vue d'en valoriser l'attractivité.

UNE AMBITION D'ATTRACTIVITÉ ET D'ARTIALISATION DES TERRITOIRES URBAINS

- 13 Dans les exemples observés, l'approche paysagère des projets résidentiels de Melrose comme ceux d'écoquartiers de Plaine Commune, tend à se centrer sur le périmètre des quartiers à aménager sans considérer l'espace urbain environnant et les représentations qu'en ont les habitants. Les projets déploient des esthétiques urbaines dans des périmètres circonscrits et apparaissent en rupture avec celles préexistantes de ces quartiers populaires périphériques. Ils vont jusqu'à gommer la réalité du site, et à projeter un autre environnement comme dans le cas du quartier résidentiel Confluence qui ne fait apparaître ni l'ancien site industriel, ni les habitations en bordure de Seine, ni le quartier voisin de Saint-Denis. Elle propose un environnement de pelouse et d'arbres sans tenir compte de cet ancien quartier populaire, en partie abandonné, et fortement stigmatisé dans l'univers local, si ce n'est qu'en terme d'espace en devenir (il fait l'objet d'un projet de réaménagement). Autrement dit, ces projets urbains semblent peu attachés aux paysages populaires existants, considérés dans les diagnostics préalables sans qualité. Ceux-ci semblent échapper aux normes urbaines de la « belle ville » des concepteurs, qui tendent à les remplacer par des espaces de végétations inventés (figure 1).

Figure 1: Rue voisine du quartier de la gare de Saint-Denis



Photo : © Bailly, 2012.

- 14 Les mises en décor ou autres projets de streetscape (paysage de rue) s'étendent en vue de changer l'image des lieux. Par exemple, une multiplicité de rues « traditionnelles » fleurissent avec leurs petites boutiques préfabriquées, aux façades distinctes, ornementées d'enseignes à l'ancienne, ponctuées de placettes arborées, tels Bercy Village à Paris, l'East River ou encore bientôt Melrose à New York. Ces mises en scènes importent les modèles urbains en usage dans les centres urbains historiques sans prendre en compte la valeur singulière, héritée et vécue de ces territoires périphériques. Plusieurs aménagements sont en effet conçus en référence à des fronts de rue de Manhattan ou du centre de Paris. Plus encore, ces opérations sont définies à New York dans des streetscape guidelines. Ceux-ci sont censés renvoyer à une représentation artistique du paysage urbain par la mise en scène des espaces physiques et de leurs usages, façades privées et espaces collectifs ou publics. Ils déclarent que l'atmosphère des lieux serait susceptible de renouveler l'image d'un quartier, d'une rue, et par extension son attractivité. Comme l'énonce Christine Boyer (1992), la ville devient fiction et simulation, un « tableau vivant », un monde du spectacle, qui fait le lien entre le passé et un présent / futur idéalisé (figure 2).

Figure 2 : Hub de Melrose (Fordham University)



Photo : © Bailly, 2012.

- 15 Cette ambition de mise en paysage dit aussi s'ériger contre l'uniformisation urbaine et la standardisation de l'imaginaire dénoncée, entre autres, par Serge Latouche (2000). Autrement dit, elle permettrait de revenir à une pluralité de mondes, d'univers, d'imaginaires urbains. Pour autant, souvent centrée sur une seule évolution spatiale, on s'interroge sur sa capacité à produire des représentations et expériences urbaines différenciées. Bien au contraire, cette reconquête urbaine par le paysage semble surtout viser la transformation de l'image urbaine.
- 16 Toutefois, les préoccupations introduites en arrière-plan, en particulier le dépassement des distinctions matérielles et idéelles, la considération des ambiances (en tant qu'atmosphère – *streetlife*) participent à ce qui est interprété comme paysage par les usagers d'un lieu. Le terme d'ambiance est même souvent employé dans le langage courant comme synonyme d'atmosphère (*atmosphere*), d'environnement, voire de paysage... Ainsi, à côté de leurs ambitions d'attractivité, ces approches tendent à mobiliser des notions qui étaient jusque-là peu prise en compte dans les projets urbains, à savoir celles de paysage, d'espace public et d'ambiance. Elles expriment, au-delà des intentions d'attractivité, le besoin de traduire le rapport des hommes à leur environnement. En effet, selon nous, si le paysage exprime une relation distanciée des lieux, une possibilité de conscience du monde, des autres, de soi pour pouvoir s'y projeter, l'ambiance traduit le ressenti lié à l'expérience sensorielle, à l'immersion dans un lieu (Augoyard 2011), l'espace public est le lieu de l'activité et de la rencontre des hommes, de la projection sociétale et culturelle. Elles traduisent ainsi trois formes de relations des hommes à leur environnement. Rappelons que Le mot *ambiance*, issu du grec « englobement » renvoie à une expérience de nature imperceptible, diffuse, ressentie dans un lieu donné. C'est un « fond du monde » comme l'écrit François Augoyard. Une *ambiance* est en effet le lieu d'interaction de notre expérience sensorielle (sonores, visuelles, lumineuses et climatiques) tout en étant liées aux pratiques de l'espace, à l'altérité, aux signes marqueurs du collectif, de la société. L'*ambiance* se distingue du confort qui est lié au bien être qu'il soit vital, fonctionnel ou le supplément d'aise (luxe). Le confort est en effet dépendant des dispositifs techniques tandis que l'*ambiance* est liée à l'expérience sensorielle.

MISE EN NATURE DE L'ESPACE URBAIN

- 17 La considération du paysage se traduit également par un déploiement de la végétation dans l'espace urbain, tel le projet résidentiel Via Verde à Melrose qui s'organise autour d'*open spaces* plantés ou les cheminements intérieurs arborés du futur quartier Confluence à Saint-Denis, censé traduire cette « ville nature ». Elle s'immisce sur les constructions, les façades, les toits, et les espaces publics. Aux États-Unis, les nouvelles opérations immobilières valorisent même la vue sur le ciel, l'horizon de la *skyline*. La nature est ramenée dans la ville dans une dynamique inverse des extensions urbaines destructrices des sites naturels (figure 3).

Figure 3 : Projet résidentiel Via Verde (vue sur Manhattan, Melrose, New York)

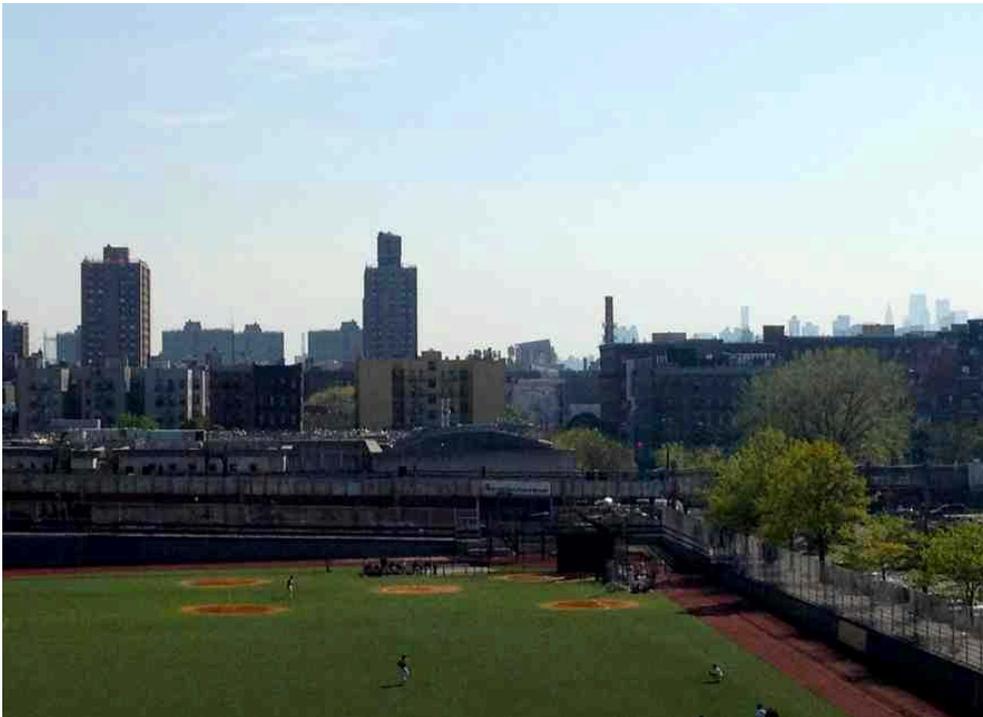


Photo : © Bailly, 2012.

- 18 Dans ces projets, la nature « sauvage » est présentée comme une nuisance (saleté, espace délaissé, lieux des infrastructures). Ainsi, à l'Île-Saint-Denis, les chemins de halage au bord de la Seine sont considérés peu mis en valeur, souillés, pollués, dénaturés par la présence d'infrastructures (ponts routiers, pylônes électriques, etc.). Aménagée souvent selon des principes environnementaux (noues, étanchéité, bassin d'infiltration des eaux de voirie, etc.) ou d'usage (parcs, aires de loisirs), ces sites de nature deviendraient source de bien-être urbain. Ainsi, les projets présentent le plus souvent une nature aménagée, voire maîtrisée par la puissance publique dans sa conception. Ils présentent également une nature maîtrisée dans sa gestion, dans sa biodiversité par le savant mélange d'essences plantées et vivaces, l'alliance de laisser-faire et d'entretien jardinier de la gestion différenciée.
- 19 Or, cette vision de la nature aménagée entre en contradiction avec la perception des habitants enquêtés à Melrose et l'Île-Saint-Denis. Ceux-ci valorisent en effet une nature spontanée, en marge des sites urbanisés, en mesure de créer des espaces libres, de

respiration, voire des havres de paix. Ils apparaissent comme autant de possibilités d'un rapport distancié au quotidien, de contemplation de la nature, de l'horizon lointain, du monde.

- 20 Le paysagisme, dans les projets étudiés, traduit bien une vision politique d'une conception de « liberté maîtrisée », où les hommes comme les espaces urbains seraient susceptibles d'évoluer dans ce nouveau décor censé attirant tout en restant sous le contrôle de la puissance publique. La mise en nature se traduit dès lors par des enjeux hétérogènes, alliant ambitions d'embellissement, de renouvellement de l'image de ces quartiers en vue d'accroître leur attractivité à des objectifs de qualité urbaine, pour ne pas dire de maîtrise urbaine. Les discours ne suffisent pas à masquer les enjeux de marketing urbain, la pratique paysagère étant réduite à la notion d'image ou même à des objectifs de gentrification, notamment par l'attrait d'une vie urbaine plus écologique.
- 21 Par ailleurs, le paysage appréhendé au prisme de la nature dans les projets d'écoquartiers Confluence et Fluvial se centre sur la mise en scène du site naturel existant et bien moins sur l'urbanisation héritée. Or, les riverains de ces quartiers ont chargé de sens ces espaces. Par exemple, les riverains du quartier sud de l'Île-Saint Denis valorisent évidemment le lien à la Seine mais aussi l'imaginaire social de la vie insulaire, la vie de voisinage intense, les entrepôts ou même les pylônes électriques, les strates lointaines de la métropole comme autant de repères et d'éléments signifiants favorisant leur sentiment d'appartenance. C'est la composition de signes et représentations qui leur permet d'habiter ce lieu, plus encore de s'en distancier, de le regarder à distance de leur vie quotidienne.
- 22 Dès lors, la vision des politiques publiques est loin de ce qui fonde la notion de paysage dans sa complexité perçue, vécue, éprouvée, imaginée par chacun. Le rabattement de la notion de paysage sur la seule introduction de nature en ville implique un changement de paradigme sur la conception même du paysage urbain.

PAYSAGE URBAIN ET ESPACES DE NATURE, NOUVEAU LEVIER D'URBANITÉ ?

- 23 La valorisation du paysage dans les aménagements étudiés se traduit également par des projets d'espaces de nature à vocation publique qui seraient à même de renouveler le paysage et surtout de renouveler l'urbanité perdue des espaces publics.

DES ESPACES PUBLICS QUI SERAIENT EN PERTE DE SUBSTANCE

- 24 Cette mise en exergue des espaces publics de nature prend son essor sur le discours de la fin de l'espace public et du paysage. Avec la métropolisation des villes, des espaces urbains perdent de fait leur substance publique avec l'essor des espaces privatisés (parvis, terrasses de cafés, activités marchandes, etc.). De même, tours de bureaux, centres commerciaux, complexes culturels ouvrent leurs propres espaces collectifs privés, dont l'accessibilité est contrôlée. Cette privatisation induit ainsi des accès différenciés à l'espace urbain.
- 25 Des infrastructures se substituent aux espaces publics (autoroute, rond-point, etc.). Des réaménagements transforment les rues en espaces de flux. Elles maillent, permettent

- les déplacements piétons (trottoirs), routiers (voirie), en transports en commun (site propre tramway ou bus), sans créer d'espaces collectifs, sans lien avec les lieux habités.
- 26 Des espaces aménagés apparaissent parallèlement spécialisés dans leurs usages (espaces de jeux réservés à une classe d'âge, jardins organisés en aire de jeux, de pique-nique, de repos, etc.) ou restrictifs dans les possibilités d'appropriation (grandes places ou espaces verts surdimensionnés, qui ne s'étayaient pas sur les bâtiments, commerces, équipements, éléments patrimoniaux ou symboliques qui les bordent). Enfin, des espaces collectifs privés sont fermés (grilles, systèmes d'accès séparatifs avec la résidentialisation...) ou réduits à des fonctions d'agrément.
- 27 Entre privatisation, spécialisation, limitation des usages, une part des espaces publics traduit une perte de sphère politique, d'un cadre spatial de la vie collective, de valeurs de civilités. De fait, ces espaces font de moins en moins sens commun.
- 28 Les termes désignant ce nouveau fait urbain ne manquent pas. Tiers espaces, lieux génériques, espaces de flux, hors lieux, hyper-espaces, etc., redessineraient les villes. Marc Augé (1992) parle de « non-lieux », où la relation de l'homme au lieu est réduite à un « nulle part » codifié, sans lien à l'histoire, sans pratiques possibles, sans identité, ni expérience d'habiter. Michel Lussault (2007) évoque des sociétés hyper-relationnelles qui « ne sont compréhensibles que dans des associations agitées et asymétriques de pluralité d'espaces ». Cette dilution des espaces publics questionne les configurations urbaines héritées et ce qui constituait l'urbanité des villes.
- 29 De la même manière, les discours sur la fin des paysages se sont multipliés (urbanisation des sites naturels, grands vides urbains, juxtaposition d'ensembles urbains, infrastructures routières, etc.). Ces critiques associent au terme de paysage, le sens de nature, conduisant à des politiques de protection des paysages naturels par rapport au danger de l'urbanisation. C'est donc la disparition des espaces naturels qui est sous entendue plus que celle des paysages qui reste associée à la campagne et non à l'espace urbain.
- 30 Ainsi, Etienne Cassin (Dacheux 2008) estime qu'il y a une destruction des paysages naturels par rapport aux espaces habités qui conduit à une forme de négation de l'homme, à un effacement de ce qui lie les hommes aux lieux, dans la mesure où il ne permet plus d'être un lieu de visibilité, d'expressions, de représentations du milieu naturel. Ce rabattement du paysage sur les sites naturels fait que l'existence même du paysage urbain peine à émerger. Parler de paysage en ville, reste le plus souvent associé à une naturalisation de l'espace urbain en opposition à l'urbanisation passée qui s'étendait sur le site naturel. Trames vertes, coulées vertes, chemins des parcs, parcs en réseau ou autres waterfront, green open spaces, parks, etc., sont mis en avant pour renouveler les espaces publics et « rétablir » du paysage naturel en ville. Mais encore une fois, on est loin de la création d'un paysage urbain, organisant l'espace pour qu'il soit porteur de sens et d'une possibilité de relation distanciée des hommes à leur environnement.

ESPACE PAYSAGÉ VERSUS ESPACE PUBLIC

- 31 Dans les deux métropoles, la conception paysagère tend à se réduire aux espaces de nature censés générer d'autres sociabilités urbaines. Ceux-ci symboliseraient une nécessité de nouvelles formes d'espaces collectifs/publics, appropriables, habitables dans un contexte de métropolisation et de problématiques environnementales. Cette

vision est en partie héritée. Le jardin par exemple, dans son étymologie indo-européenne (*ghorto*) ou anglaise (*gardinus*) signifie enclos, clôturé. Il exprime la domestication de la nature sauvage, dangereuse et inhospitalière. Encore aujourd'hui, les parcs naturels ou écologiques organisent une nature sauvage pour protéger des formes de vie collective dans la nature (voir l'espace public du futur écoquartier fluvial de l'Île-Saint-Denis).

- 32 Plus encore, tant aux États-Unis qu'en France, la notion de paysage tend à se substituer à celle d'espace dans le vocabulaire des aménageurs. Aux États-Unis, les termes d'espaces urbains (*urban spaces*) et parcs (*parks*) sont même indifféremment utilisés pour désigner les lieux publics, et non seulement les espaces verts. *Park*, emprunté du vieil anglais, désignait l'espace de chasse, une réserve naturelle fermée. Depuis, il est entendu indifféremment comme un espace naturel ou paysager proposant des usages récréatifs, sportifs, commerciaux, etc. Il désigne avant tout une série d'espaces attachés à un usage: parking, camp militaire (*military park*), espace commercial (*commercial park*), etc. La notion de *park* est dans ce sens souvent associée à l'idée de promenade au sens américain, tel Central Park, avec ses cheminements piétons dans un paysage vert desservant de multiples aires de loisirs (zoo, terrain de volet, roller park, jeux pour enfant, piscine, etc.). A contrario, *garden* exprime avant tout le caractère naturel et les usages associés: jardiner, se récréer, se désaltérer, même s'il peut aussi désigner un établissement ouvert servant des boissons (*open air establishment*), ou un auditorium en plein air. La question de l'usage est donc intrinsèquement liée au sens de ces termes.
- 33 Pour autant, la capacité de ces parcs, jardins et squares projetés dans les projets résidentiels de Melrose et l'Île-Saint-Denis à faire espace public et générer du paysage est loin d'être acquise. Souvent surdimensionnés (grands parcs, esplanades minérales ponctuellement végétalisées, trames vertes, etc.) ou limités à des espaces d'agrément, ils semblent avant tout conçus comme des stratégies de verdissement ou de biodiversité, sans s'interroger sur la manière dont ils vont être appropriés, support d'identité et d'urbanité pour ceux qui y vivent ou les fréquentent.
- 34 En outre, les espaces publics ont un sens différent du vocabulaire des parcs et jardins. Les rues, places, esplanades et parvis sont en effet dans leur sens étymologique, un vide entouré d'habitations, qualifié par l'activité des hommes (dictionnaire Émile Littré). Ces espaces vides entre les maisons ou édifices sont susceptibles d'être investis de sociabilité, de sens, d'identité, alors que routes, autoroutes ou carrefours traduisent une vocation utilitaire, facilitant les flux. On retrouve la même distinction dans le vocabulaire anglo-saxon (*street* et *road*). Des lieux apparaissent réduits à leur fonction utilitaire et n'apparaissent pas à même d'être interprétés.
- 35 Les espaces publics apparaissent dès lors comme un vide interprétable et accessible à tous, seulement quand ils sont qualifiés par des édifices et activités des hommes (Bailly 2011). Ainsi, en France, ces rues et places rassemblent, lient les lieux, les hommes et leurs activités. Elles mettent en scène une appartenance à une entité sociétale, publique. Elles symbolisent un espace commun. Aux États-Unis, elles sont aussi désignées par un lieu vide entouré de maisons. Elles sont d'abord dans leur matérialité distinctes puisque les trottoirs sont associés aux habitations. Elles sont surtout spécifiques par l'attention à l'usage partagé lié à une communauté exclusive, dont le *common* exprime la spécificité. Ce lieu vide n'est pas public, mais partagé par une communauté.

- 36 J'ai rapproché cette notion de vide à celle d'Henri Maldiney (2003) qui associe l'œuvre d'art au vide. Pour lui, le vide n'est pas une négation du monde, mais au contraire une condition du rythme, du souffle – par la renaissance du vertige originel suscité –, qui rend possible la manifestation de l'être, la perception sensible du monde. Du rien émerge le tout, la possibilité d'« être le monde ». Ce vide sensible constitutif des lieux permettrait une perception sensible, une interprétation de ce qui nous est commun. Les espaces peuvent se charger de ces interprétations et devenir le support de significations et de sens. C'est de ce vide que les hommes inventent l'espace, qu'il soit spatial, culturel ou imaginaire. C'est de ce vide que les espaces urbains trouveraient leur qualité, leur identité, leur essence publique. Ainsi, les lieux apparaissent vides et potentiellement interprétables. Ils se chargent de significations par leur conception spatiale, mais aussi leur perception subjective et culturelle. Ils deviennent l'expression d'une expérience et réinterprétation continue, individuelle et collective.
- 37 Dès lors, ces espaces de nature projetés dans les projets urbains actuels ne peuvent créer de l'espace public, du paysage et plus encore du commun que s'il y a reconnaissance de cette possibilité d'interprétation continue des lieux, ce qui implique, selon nous, la création d'espaces susceptibles d'être regardés, éprouvés, projetés.

LE PAYSAGE URBAIN PEUT-IL RENOUVELER L'URBANITÉ « PERDUE » DES ESPACES PUBLICS ?

- 38 Le sens que recouvrent le paysage et les espaces publics pour les habitants/usagers questionne les conceptions des politiques urbaines.
- 39 Les travaux sur les représentations sociales du paysage (Lüginbuhl 2013) et nos premières enquêtes auprès des riverains des deux quartiers périphériques révèlent en effet que l'appréciation d'un environnement urbain est fonction d'une composition. Ce qui fait paysage, et une possibilité de se distancier de son quotidien, c'est la possibilité d'appréhender une série de repères naturels et spatiaux (proches ou lointains), d'y investir des référents culturels, historiques, sociaux ou personnels, de percevoir les autres (connus ou non), leurs flux, leur présence dans l'espace urbain, mais aussi d'apprécier les ambiances (lumières, saisons, sons, etc.), les mouvements, qu'ils soient naturels (changement de ciel, vent dans les arbres...), urbains (flux lointains des trains, avions, piétons), et dans une moindre mesure les rythmes urbains.
- 40 Plus encore, nos recherches montrent, même si elles restent à finaliser, que le paysage introduirait la capacité à ressentir l'espace par les sens, ses émotions et donc un «partage du sensible» (Rancière 2000). Il peut dès lors être entendu comme une manière d'être au monde et d'être traversé par lui en tant qu'il offre une occasion d'expérience sensible de l'étendue terrestre. Il se fonde sur l'exposition au réel dont le corps est affecté par les sens. En ce sens, il est lié à l'expérience, c'est-à-dire à l'immersion dans un lieu. À défaut de pouvoir voir le monde, on l'habite, on le ressent. D'ailleurs, au Japon, l'expérience prévaut à l'organisation urbaine. On ne s'oriente pas par les noms de rue ou des plans, mais par la vue, le souvenir, la connaissance.
- 41 L'enjeu serait dès lors de reconsidérer les approches d'artialisation paysagistes, de mise en beau » paysage, au profit de démarches de poétisation des paysages par la vision, l'expérience et la création des lieux. Cela implique de comprendre les dimensions qui fondent cette expérience sensible, que ce soit les configurations naturelles spatiales, le rapport aux autres, à soi, à ses sensations et émotions ou au nécessaire besoin

d'espacements. Cela amène à s'interroger sur la manière dont cette expérience humaine crée du commun en tant que possibilité de relation distanciée à un environnement, d'habiter ensemble un lieu.

- 42 Si l'ambition paysagère vient en contrepoint aux discours sur la fin des espaces publics, l'idéal de l'espace public en référence à la ville, au village avec ses plazas, placettes, boulevards, continue à structurer les trames urbaines. Denis Delbaere parle d'« un catalogue de formes urbaines connues par tous censé incarner la ville » (Delbaere 2011 : 31), dont l'agora serait l'archétype. Ces formes sont communément partagées et n'ont pas besoin d'être argumentées dans les projets tant elles appartiennent à un imaginaire commun. Denis Delbaere rappelle, par exemple, que la convention de Bruxelles de 1980 pour une ville européenne recommandait de réaliser « ce qui fut toujours la ville, à savoir des rues, des avenues, des îlots, des jardins... soit des quartiers » (Delbaere 2011 : 31). L'espace public tendrait à être réduit à une forme archétypale. Il s'affranchirait de sa vocation d'urbanité, qui était pourtant constitutive de l'apparition de l'espace public dans les villes européennes. Dès lors, ne peut-il pas se refonder sur ce « partage du sensible » qu'offre la relation au paysage ? Le paysage urbain pourrait renouveler l'essence publique de l'espace public non pas en tant que mise en scène urbaine formelle, mais bien comme possibilité d'éprouver ensemble.
- 43 Il y aurait donc dans les projets urbains deux formes de réinvestissement de la notion de l'urbanité, l'une héritée (l'espace public) réduite à son aspect spatial et l'autre émergente (le paysage urbain) ouvrant sur un renouveau possible de civilité, citoyenneté et citoyenneté, fondé sur l'expérience sensible partagée. D'ailleurs, Denis Delbaere estime que ces espaces publics de nature symbolisent une nouvelle forme de sociabilité diffuse (promouvant l'entre-soi, à bonne distance d'autrui ou des formes de promiscuités provisoires), qui se distingue des espaces publics liés à une sociabilité sociétale, à une sphère politique. De même, Éric Charmes et Jean-Michel Leger (2009) soulignent les phénomènes actuels de décommunautarisation des espaces d'une part et de regroupements sociaux sous forme de « clubbisation » d'autre part. Ceux-ci conduisent à de nouvelles identités plus rassurantes, communautaires, de « petits nous », qui créent du commun et font société sur un autre registre. On passerait d'une conception de citoyens rattachés à une ville à celle de citoyens liés à une société. Marc Augé (1992) parle dans le même sens d'une surmodernité remettant en cause l'idée de destin partagé au profit d'une addition de parcours individuels. Dans cette perspective, on peut considérer que l'urbanité rattachée aux espaces publics pourrait s'établir sous d'autres formes que publiques, autrement dit à travers des espaces à vocation collective, voire à une forme de disjonction entre les lieux et les sphères de vies publiques ou collectives.
- 44 Comment dès lors l'ambition paysagère des politiques publiques peut-elle contribuer à recomposer une sphère publique, des nouveaux lieux d'urbanité ? Est-ce parce qu'elle serait susceptible de ménager une forme de sociabilité diffuse ? Pour dépasser la simple projection métaphorique d'un horizon dans une période d'incertitude, c'est dans l'activation des dimensions idéelles que d'autres relations au monde, plus sensibles et poétiques, semblent possibles.

PAYSAGE COMMUN ET ESPACE D'URBANITÉ

- 45 Parallèlement, des espaces sont réinventés localement, devenant support de sens, d'identité, d'engagement commun pour des individus et groupes humains. François Ascher parle même de la globalisation qui réveille le local. En effet, des formes d'intensification des activités et usages se déploient à travers des pratiques festives, culturelles, commerciales, de promenades (tels les quais de Seine avec Paris-Plage...). De nouveaux lieux sont investis dans la proximité, temporairement ou de manière pérenne, sur des espaces en friche, délaissés, naturels ou même virtuels qui peuvent faire l'objet d'une occupation spontanée ou partagée (squat, usages artistiques ou associatifs, etc.). Ceux-ci apparaissent support de sens, d'identité commune pour une communauté d'individus. Des espaces privés résidentiels font l'objet d'usages partagés (jardins, jeux, etc.). Il s'agit d'espaces intermédiaires entre le bâtiment et la rue, voire en cœur d'îlot (parterres, allées, jardins, ruelles et passages, et parfois même, aires d'agrément ou de jeux).
- 46 Des espaces urbains se recomposent ainsi non seulement sur de nouveaux lieux, mais aussi selon de nouvelles formes (micro-construction, bricolage, mobilier et signaux primant sur l'aménagement physique des lieux), statuts (privés à vocation collective), usages (espaces partagés, autogérés, émergents, etc.), d'engagement commun, de représentations symboliques. Ils représentent potentiellement une nouvelle catégorie d'espaces, que nous proposons de nommer « lieux d'urbanité ». Autrement dit, il s'agit de lieux collectifs qui s'inventent dans la proximité sous l'impulsion de groupes d'individus engagés pour le déploiement de l'intérêt commun, parallèlement aux politiques urbaines. Ils favorisent un retour aux lieux en dehors des représentations publiques, mais aussi la promotion de formes de vie collective liées à une communauté.
- 47 De même, des esthétiques paysagères, notamment par des engagements collectifs ou personnels à l'égard de l'environnement, se sont multipliées parallèlement. Elles résultent d'un ensemble de représentations subjectives et imaginaires, de petites transformations spatiales liées à des fleurissements, éclairages, mobiliers urbains, mise en scène de la façade de sa demeure... Ces sensibilités ordinaires se traduisent aussi par des formes d'investissements spontanés de lieux de nature, tels les plages, les montagnes, ou encore les terrains vagues. Comme le rappelle Nathalie Blanc (2012), les représentations des bénéfices du végétal sont surévaluées par les habitants par rapport à ce qu'en traduisent les connaissances scientifiques. Les artistes eux-mêmes transforment des espaces libres pour offrir d'autres expériences urbaines (usines, friches, etc.). Des collectifs pluridisciplinaires de paysagistes, architectes, artistes, inventent même des conceptions participatives d'espaces paysagers, tels Rebar à San Francisco, Bruit du frigo en France, pour tenter d'introduire une dimension poétique à la fabrication urbaine. En faisant participer les habitants à la conception d'espaces de proximité, ils donnent à voir d'autres esthétiques urbaines, d'autres usages de la ville. Ils favorisent aussi l'investissement d'autres types d'espaces, tels les emplacements de parking, les toits, les interstices entre les bâtiments, etc. Souvent réduites aux espaces paysagers, ces expériences restent à inventer à une échelle urbaine et paysagère.
- 48 Ces engagements amènent à reconsidérer des formes de paysage urbain métissé de nature. Pour Nathalie Blanc (2012), cette demande paysagère permet d'articuler l'écologie et l'esthétique, favorisant l'émergence de lieux, pratiques et représentations renouvelées des objets de nature (art écologique, association environnementale,

politique de nature en ville). Elle participe, selon elle, d'une diversification des pratiques de l'espace public et d'engagements dans l'espace politique.

- 49 Aussi, plutôt que de condamner la disparition des espaces publics devenus non-lieux (Augé 1992), privatifs (Low 2000), lisses (Mongin 2006) ou des sites naturels et paysages remarquables, nous faisons l'hypothèse que la citoyenneté, civilité ou citoyenneté, peut s'exprimer sous d'autres acceptations des espaces publics et du paysage, qui restent à inventer. Si dans la ville héritée, on parlait d'urbanité et non d'urbanisme, la cité devant créer la civilité, la polis, la politesse, l'urbs, l'urbanité, il s'agit aujourd'hui de considérer d'autres formes de vie publique ou collective, de révéler ce qui fait paysage pour les riverains d'un espace urbain, d'offrir une possibilité de ressentir et de mise à distance de la vie quotidienne. C'est d'ailleurs ce que le discours des politiques publiques tente d'énoncer, il me semble, quand il positionne le paysage et les espaces de nature pour refonder cette urbanité que les espaces publics et naturels ne semblent plus en mesure d'offrir. De fait, le paysage des politiques publiques locales introduit une mise en relation du matériel et du symbolique, du réel et de l'idéal.
- 50 Mon hypothèse est que le paysage ne peut être limité à un référent culturel ou esthétique que seuls les artistes ou paysagistes seraient susceptibles de mettre en scène. Il est aussi produit par les hommes qui y vivent, par un ensemble de transformations spatiales et imaginaires liées aux représentations et investissements des hommes dans leur environnement à un moment donné.
- 51 Il y a donc un enjeu de paysage commun qui serait autant façonné par des actes urbains publics que qualifié par des initiatives vernaculaires (jardins partagés, fleurissements, décor des façades, etc.) ou idéalisé par l'imaginaire et le rapport subjectif aux lieux. C'est, il nous semble, seulement dans cette complexité de composition que les lieux et leurs paysages pourraient réconcilier l'extériorité d'un environnement à ses visions et expériences.

LANGAGE PAYSAGER OU L'ART D'ÉPROUVER LE MONDE

- 52 Si le paysage apparaît dès que l'on restitue le sensible comme l'écrivait Pierre Sansot (1983), il est nécessaire de mieux appréhender cette dimension idéale des espaces urbains. A travers ces investissements humains, le paysage est vu, éprouvé et partagé pour le lecteur/récepteur/concepteur à l'articulation des visions du réel et de l'idéal. Ce serait donc la composition de signes spatiaux et idéels associés aux lieux, susceptibles à leur tour d'être interprétés, ressentis, expérimentés par chacun, qui favoriserait les possibilités d'être dans une relation distanciée au monde. Ce serait cet assemblage de significations à même de charger de sens personnel ou collectif l'espace urbain qui permettrait la création de paysage urbain. Le paysage devient alors langage (Berque), une interprétation du monde (Corbin). Plus encore, il représente une possibilité d'éprouver le monde étant à la fois une projection (représentation du monde) et une projection (imaginaire de ce qu'il pourrait être) (Besse 2000).
- 53 Si les projets urbains étaient susceptibles de créer les mots, un vocabulaire paysager porteur de sens et d'imaginaires, il serait possible de lire ces significations et de concevoir son propre paysage à un moment donné, de l'enrichir en continu. Chacun pourrait y puiser son identité et son sentiment d'appartenance à une société, un groupe humain, un lieu. C'est seulement dans cette complexité d'interprétations et de compositions individuelles et collectives qu'un espace pourrait être investi de sens et

habité, projeté et imaginé. Les signes et références deviendraient une matière pour inventer des relations aux lieux, au monde, de manière ouverte et illimitée. Ils seraient le socle de sens individuels ou collectifs qui peuvent eux-mêmes devenir (ou pas) canons, références pour d'autres. Dès lors, la conception des lieux est liée aussi à leur réception. Le paysage urbain pourrait s'apparenter ainsi à une écriture, dont la lecture ferait émerger des sens différents selon les référents spatiaux, sensitifs, culturels ou imaginaires de chacun. Nous faisons même l'hypothèse que c'est cette composition des paysages, par les multiples lecteurs/récepteurs/concepteurs, qui serait à même de renouveler l'urbanité des lieux, dans la mesure où elle permet de charger de sens personnel ou collectif l'espace urbain, de partager identités et pratiques individuelles et collectives, de traduire la relation des hommes au monde.

- 54 Ce serait donc ces formes de langages sensibles du paysage urbain qu'il s'agirait d'inventer pour créer d'autres relations humaines à l'étendue terrestre, plus poétiques et métaphysiques. Maurice Merleau-Ponty (1945) soulignait déjà l'existence d'une forme de porosité de soi au monde, par l'expérience qui ouvre aux données sensibles du monde, au langage des lieux. Ainsi, le marcheur pourrait faire apparaître le paysage entre soi et le monde, une vie subjective à la lisière du réel.
- 55 Selon nous, l'espace est d'ores et déjà humanisé et poétisé par les pratiques et projections imaginaires qu'en font les hommes qu'il s'agirait de rendre lisibles. Les usages chargent la ville de symboles et mythes. Ils sont à leur tour créateurs d'images poétiques en mesure d'exprimer, selon Gaston Bachelard (1957), les valeurs humaines, les profondeurs de l'âme et du cosmos infini. Celles-ci rendent possible « *une autre spatialité [...] poétique et mythique* » (De Certeau 1990 : 142). Dès lors, ce langage paysager implique d'abord une reconnaissance de la singularité des lieux et des hommes qui y vivent, loin des grands schèmes théoriques déclinables sur tout territoire.
- 56 Il appelle également de reconsidérer les approches artistiques à même de symboliser le sens des espaces à l'instar des peintres ou écrivains de la Renaissance qui ont permis de regarder la nature, le paysage, les lieux, dans leurs dimensions poétiques et métaphysiques. Il suppose moins une approche artistique d'implantation d'œuvres ou encore d'artialisation de l'espace, mais bien plus une conception urbaine à même de symboliser ce qu'est l'espace, la conscience de la relation de l'être aux lieux.
- 57 Enfin, les théories et projets tentant de comprendre ce qui fait signes, repères, émotion, imaginaire, rencontre d'autrui ou solitude à soi-même, restent à approfondir. Kevin Lynch (1969), en s'intéressant aux formes susceptibles de générer l'habitabilité d'un milieu, de s'approprier et se repérer dans l'espace, a déjà identifié des éléments de ce langage urbain signifiant pour l'homme. L'enjeu est de taille si l'on considère que l'expérience paysagère et des lieux est à même de renouveler l'urbanité des lieux, du paysage... et par extension de créer une conscience poétisée de l'environnement.
- 58 Envisager ce langage du paysage appelle un véritable changement de paradigme. Il interroge les politiques urbaines réduites à la mise en image de la ville et le besoin de démarches participatives, pour concilier l'espace aménagé avec les paysages perçus, composés, vécus, imaginés. Il implique non seulement la prise en considération du site existant, de son histoire, des sens qui lui sont attribués, mais aussi les liens d'interdépendance entre les paysages, espaces publics et architectures. Souvent appréhendée de manière séparée, chacune de ces dimensions peut en effet ouvrir une possibilité singulière d'être présent à soi, à autrui, au monde. Le paysage apparaît comme une traduction des perceptions et expériences sensibles, à même de créer une

conscience poétisée de l'environnement. Les espaces publics traduisent des possibilités de relation aux autres, à une culture donnée. Quant à l'architecture, elle exprime à la fois une façade symbolique aux passants et l'espace intime de chacun. Dès lors, les espaces publics architecturés et paysages urbains permettraient l'expression de ce qui ne peut être énoncé, d'ouvrir à l'imaginaire des lieux. La conception des villes viserait à permettre des traductions multiples des espaces, à ouvrir les possibilités d'interprétations humaines des lieux afin d'éprouver en commun le paysage, créer des espaces d'urbanité, une architecture de l'intime en résonnance avec l'extériorité du monde. Il s'agirait de poétiser les villes par cette attention au lieu, cette ouverture à d'autres compréhensions du monde, à de multiples expériences subjectives en renouvellement permanent. Il s'agirait d'envisager une autre conception des villes durables fondées sur ces possibles lectures, invention, par les hommes, des lieux, des paysages.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

- Arendt H. 1956. *Condition de l'homme moderne*. Paris, Calmann-Levy.
- Augé M. 1992. *Les Non-lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris, Seuil.
- Augoyard J-F. 2011. *Faire une ambiance ?*, in Augoyard J-F (ed.) *Actes du colloque international Grenoble du 10-12 septembre 2008*. Bernin, A la Croisée: 17-35.
- Bachelard G. 1957. *La poétique de l'espace*. Paris, PUF
- Bailly E (dir.), Wakeman R, Duret H, Prié V. 2011. *L'enjeu du paysage commun*. Programme de recherches Paysage et développement durable du MEDDTL – CGDD. Paris, CSTB.
- Berque A. 1996. *Être humain sur la terre*. Plessis, Gallimard
- Berque A. (dir.). 1994. *Cinq propositions pour une théorie du paysage.*, Seyssel, Champ Vallon.
- Besse J-M. 2000. *Le goût du monde, exercices de paysage*. Arles, Actes Sud.
- Besse J-M. 2010. Le paysage, espace sensible, espace public, *Hermeneutics, Phenomenology, and Practical Philosophy* II(2): 259-286.
- Blanc N. 2012. *Les nouvelles esthétiques urbaines*. Paris, Armand Colin.
- Boyer C. 1992. Cities for sale, in Sorkin M. (ed.), *Variations on a theme park, the new american city and the end of public space*. New York, Hill&Wang: 181-204.
- Charmes E, Léger J-M. 2009. Retour sur la ville émergente. *Flux* 1(75): 80-98.
- Corbin A. 2001, *L'homme dans le paysage*. Paris, Textuel.
- Dacheux É. (dir.). 2008. *L'espace public*. Paris, CNRS Edition.

- De Certeau M. 1990. *L'Invention du quotidien*. Paris, Folio.
- Delbaere D. 2011. *La fabrique de l'espace public-Ville Paysage et démocratie*. Paris, Ellipses.
- Jackson JB. 2003. *À la découverte du paysage vernaculaire*. Arles, Actes Sud.
- Kroll L. 2001. *Tout est paysage*. Paris, Sens et Tonka.
- Latouche S. 2000. *La Planète uniforme*. Paris, Climat.
- Law S, Smith N. 2000. *On the piazza, the politics of public space and culture*. Austin, University of Texas Press.
- Luginbühl Y. 2012. *La mise en scène du monde. Construction du paysage européen*. Paris, CNRS Édition
- Lussault M. 2007. *L'Homme spatial, la construction sociale de l'espace humain*. Paris, Seuil.
- Law S, Smith N. 2000. *On the piazza, the politics of public space and culture*. Austin, University of Texas Press.
- Lynch K. 1969. *L'image de la cité*. Vottem, Dunod.
- Maldiney H. 2003. *Art et Existence*. Paris, Klincksieck.
- Maumi C. 2009. *Usonia ou le mythe de la ville nature américaine*. Paris, La Villette.
- Merleau-Ponty M. 1945. *Phénoménologie de la perception*. Paris, Gallimard.
- Mongin O. 2006. *La Condition urbaine. La ville à l'heure de la mondialisation*. Paris, Seuil.
- Paquot T, Lussault M, Younes C. 2007. *Habiter le propre de l'humain, Villes, territoire et philosophie*. Paris, La Découverte.
- Pitte JR. 2003. *Histoire du paysage français, de la préhistoire à nos jours*. Paris, Tallandier.
- Rancière J. 2000. *Partage du sensible, Esthétique et politique*. Paris, La fabrique.
- Roger A. 1997. *Court traité du paysage*. Paris, Gallimard.
- Sansot P. 2004. *Poétique de la ville*. Paris, Payot.

RÉSUMÉS

Le paysage est de plus en plus valorisé dans les projets urbains en Europe et aux États-Unis, au point d'apparaître comme une nouvelle marque de fabrique urbaine durable. Les politiques publiques menées dans deux quartiers périphériques de New York et Paris révèlent un idéal de ville nature, qui renouvellerait l'image de territoires déqualifiés. De même, l'ambition publique insiste sur le développement d'espaces de nature censés « faire espace public », symbolisant une nécessité de nouveaux types d'espaces collectifs/publics, appropriables, habitables dans un contexte de problématiques environnementales et de perte de l'essence publique des villes. Paysage et espaces paysagers apparaissent dès lors perçus comme une composante de l'urbanité des villes, en tant qu'ils traduiraient une occasion de repenser l'espace public, la citoyenneté (vie politique), la citadinité (vie urbaine), la civilité (vie sociale). L'individualisation des pratiques sociales et la diversification des modes d'investissement spatial des citoyens conduisent à une plus grande hétérogénéité des perceptions et de significations attribuées à l'environnement urbain. Dès lors, ne serait-ce pas à partir de la composition d'un langage des paysages par de multiples lecteurs, récepteurs, concepteurs, que l'urbanité et l'habitabilité des lieux pourraient être reconsidérées et à même de réconcilier les espaces aménagés avec ceux perçus, vécus, imaginés.

The notion of landscape is more and more valued in urban projects in France as in the United States, and seems together with green spaces to contribute to a new idea of sustainable urbanism. The analysis of the urban policies led in suburbs of New York and Paris show a green city ideal, capable of changing the image of poor urban territory. Thus, natural spaces appear to develop in substitution of peripheral urban spaces considered unable to create placemaking and public space. This condemnation of peripheral urban spaces by landscape designers and cityplanners stands then in contradiction with the perceptions and spatial investment of the residents. Moreover, this “landscape urbanism” seems to express an ideal of “green city”, through the development of collective /public natural spaces, with the capacity of bringing by itself urbanity, in a sense of citizenship (political life), citadinity (urban life) and civility (social life). The Social practices are more and more individual and the spatial investment more and more diverse. Meanwhile, the citizens’ perception and the meanings attributed to the urban environment become more heterogeneous. Then, how do reconsider the composition of the landscapes language capable of transforming the people’s relation to their environment? How do reconcile the designed spaces with perceived, lived and imagined spaces by inhabitants? How do built landscapes and green spaces able to think an other urban life and urbanity of public spaces?

INDEX

Keywords : Landscape, nature, public space, ambiance, sustainable city

Mots-clés : Paysage, nature, espace public, ambiance, ville durable

AUTEUR

EMELINE BAILLY

Centre scientifique et technique du bâtiment. Contact : emeline.bailly@cstb.fr